

Joli dérapage budgétaire : à qui revient vraiment la faute ?

Rencontre du 06/03/2025 avec la ministre des comptes publics

L'échange en présentiel que nous avons eu avec la ministre des comptes publics Amélie de Montchalin le 06/03/2025, a porté principalement sur la situation budgétaire et le suivi de son exécution. Les Budgets de notre Ministère et de la DGFIP nous intéressaient spécialement.

Nous avons pu également évoquer la situation des agents.

En préambule, la ministre nous a indiqué que les fonctionnaires et agents publics n'étaient pas à l'origine des dérapages budgétaires 2023 et 2024.

Elle a ajouté que les représentants nationaux (ses prédécesseurs) n'ont pas voulu se tromper.

Nous avons indiqué que les budgets successifs n'ont pas été adoptés avec une volonté de rationalisation et d'équilibre.

Qu'en pensez-vous ? Il nous apparaît que depuis de très nombreuses années, les ténors de la finance ont sorti le grand jeu en matière de dépenses conjuguées à des prévisions de croissance (volontairement?) trop optimistes.

Les agents publics payent la facture à double titre :

- en tant qu'employés de l'État, l'excellence de leurs travaux abouti pourtant à suspendre (supprimer dans les faits) la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA), à prolonger le gel du point d'indice, à baisser l'indemnisation des arrêts maladies (passage de 100 % à 90 %), à supprimer 575 emplois au Ministère dont 550 à la DGFIP (exit l'engagement de Gabriel Attal). A cela s'ajoute des conditions de vie au travail dégradées pour tous les agents y compris les encadrants de proximité (de l'inspecteur et au-delà de la chaîne hiérarchique).
- en tant que citoyens, ils subissent l'explosion du coût de l'énergie, la crise du logement locatif avec des difficultés à se loger. Ils sont également pour certains exposés à des dépenses de remplacement de véhicules en raison des ZFE pour se rendre au travail.

La ministre ajoute que ce budget 2025 doit faire date comme marquant la volonté d'améliorer le pilotage des finances publiques. Il s'agit d'inverser la trajectoire de la dette publique avec un plan d'action qui va associer les parlementaires au suivi de l'exécution du budget. Celui-ci est transparent, avec une publication des données et destiné à renforcer les outils et méthodes de prévision. Ce plan d'action a été présenté officiellement le 03/03/2025.

Le comité d'alerte a pour finalité de montrer au pays ce que les excellents agents produisent, que cela soit connu des parlementaires, des collectivités et de la sphère sociale. Les comptes sont sous surveillance, pas les agents, ce n'est donc pas du flicage.

Voici quelques données chiffrées :

a) Le Budget de l'État, des Collectivités locales et de la Sécurité Sociale

Les ministères voient leurs crédits baisser de 2 % soit 8 milliards.

Pour mémoire, le déficit de l'État, Collectivités locales et Sécurité sociale s'élève à 166,6 milliards en 2024 tandis que la dette publique atteint 3228 milliards soit 112 % du PIB.

Nous prenons donc acte qu'il s'agit d'un budget de compromis, une parenthèse budgétaire au regard du contexte de son adoption sans majorité parlementaire, avec une communication politique qui répond au baromètre Elabe du 03/10/2024 (les français attendent en majorité un effort dans la maîtrise des dépenses publiques). En ce sens, l'outil de suivi de l'exécution budgétaire mis en place et mentionné dans le plan d'action présenté le 03/03/2025, n'est pas critiquable en soi.

b) Les budgets du MEFSIN et de la DGFIP

Concernant les emplois, le MEFSIN contribue aux restrictions budgétaires à hauteur de 575 ETP soit 0,46 % du plafond d'emplois 2024 (125 212 ETP en LFI 2024)

Les crédits de masse salariale (hors compte d'affectation spéciale pensions) diminuent de 22,6 millions d'€.

Les crédits de la DGFIP sont de 1189 millions d'euros en crédits de paiement 2025 soit une baisse de 45,7 millions par rapport à la loi de finances initiale 2024. Mais les autorisations d'engagements augmentent de 57,8 millions ce qui ne remet pas en cause les projets d'investissements.

S'agissant de la situation des agents, nous avons :

- **demandé une approche plus mesurée concernant la généralisation des postes au choix**
- **réclamé un retour partiel à la règle de l'ancienneté pour faciliter la mobilité géographique.**

Le curseur des postes au choix est trop élevé. Rappelons que trois générations d'actifs exercent au sein du Ministère. Il faudrait tenir compte du vécu professionnel de chaque génération pour éviter les discriminations liées à l'âge.

Nous avons à nouveau alerté sur :

- **la dégradation des conditions de vie au travail, du pouvoir d'achat**
- **l'absence d'accompagnement et d'ambition concernant la situation des seniors actifs**

Nous avons réclamé :

- **des perspectives de carrières (tous grades confondus)**
- **une homogénéisation des grilles indiciaires au sein du Ministère avec des tableaux d'avancement pour la catégorie A comme c'est le cas à l'INSEE par exemple.**

Compte tenu du temps limité qui nous a été accordé, les autres thématiques n'ont pu être abordées.